**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS** **Département de la Dordogne**

**ARRETE MUNICIPAL n°2026/255**

**FERMETURE DES ACCÈS**
**et STATIONNEMENT INTERDIT**
**Au Château des Izards pendant le Forum des associations (07h / 19h)**

Le Maire de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment l'arrêté du 06 novembre 1992 approuvant les nouvelles dispositions du livre 1-8ème partie signalisation temporaire,

Vu le Code de la Route,

Vu le Règlement de Voirie Communale de COULOUNIEIX-CHAMIERS approuvé par délibération du conseil municipal le 15 décembre 2021,

Vu l'organisation du Forum des associations, sur le site du Château des Izards, le 05 septembre 2026,

Considérant l'activation de la nouvelle posture Vigipirate et le maintien de l'ensemble de l'ensemble territoire national au niveau « vigilance renforcée »,

Considérant qu'il convient de prendre certaines mesures afin d'assurer la sécurité publique lors de la manifestation,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1er** : Le 05 septembre 2026 de 07h à 19h, l'accès principal du château des Izards par le giratoire situé sur l'avenue du général de Gaulle sera fermé.

**ARTICLE 2** : Le 05 septembre 2026, le stationnement et l'accès au parking par l'impasse Tananarive seront également interdits.

**ARTICLE 3** : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Polices Urbaines, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de COULOUNIEIX-CHAMIERS.

Sont destinataires d'une ampliation pour information :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Polices Urbaines
- Monsieur le Directeur Départemental des Services des Incendies et Secours
- Périmouv'

Fait à COULOUNIEIX-CHAMIERS,
Le 01 Septembre 2026

**Le Maire,**
**Pour le Maire,**
**L'Adjoint-Délégué,**

MAIRIE DE COULOUNIEIX-CHAMIERS (Dordogne)

**Jean-Marc MATHIAS**